

L'excédent d'énergie qu'elle n'arriverait pas à utiliser pendant 10 ou 15 ans encore, Terre-Neuve pourrait peut-être le vendre au Québec ou à quelque autre client, si évidemment le Québec l'autorisait à l'acheminer à travers son territoire vers les Maritimes. L'aide offerte par le gouvernement fédéral était beaucoup trop modeste. Celui-ci a en effet offert de prêter la moitié de ce qu'il en coûterait pour construire la ligne de haute tension à partir de la centrale, de laisser l'argent ainsi prêté porter intérêt pendant toute la durée de la construction, et quelques autres brouilles qui représenteraient au total une participation de 343 millions de dollars dans un projet qui devrait coûter dans les 2.3 milliards de dollars.

Outre la médiocrité de l'aide financière offerte par le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec a refusé d'acheter à celui de Terre-Neuve son excédent d'énergie à un prix raisonnable, et il lui a également refusé l'autorisation d'acheminer cet excédent sur son territoire vers d'autres clients. Il lui a tout simplement demandé de lui vendre cet excédent au prix qu'il était disposé à payer, et que c'était à prendre ou à laisser. Et notre digne gouvernement fédéral n'est pas intervenu. Il ne lui a pas offert de se prévaloir des pouvoirs que l'article 92(10) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique lui accorde pour déclarer que cette ligne de haute tension sur le territoire du Québec était dans l'intérêt de l'ensemble du Canada. S'il l'avait fait, le Québec ne pourrait plus faire chanter Terre-Neuve et empêcher la réalisation du projet de l'île Gull. Le gouvernement s'est contenté de dire qu'il n'interviendrait pas.

Mais maintenant que des élections approchent, le porte-parole du gouvernement a prétendu le 15 février, au cours d'une émission télévisée, qu'on mettait le projet de l'île Gull à exécution. En y réfléchissant un peu, on constate que ce ne sont là que paroles en l'air, qu'il n'y aura pas d'études ultérieures, que le gouvernement achète des actions dans une certaine société, etc. C'était le discours télévisé le plus malhonnête de toute l'histoire de la télévision. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mérite la palme décernée au plus grand fumiste, et certes pas le trophée Emmy.

● (2217)

Le 20 février, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) a déclaré au cours d'une interview qu'il avait accordée à l'*Evening Telegram*: «Il s'agit de savoir combien d'argent les ressources hydro-électriques du Labrador peuvent rapporter pour que nous puissions mettre en valeur les ressources de l'île d'une manière moins onéreuse, si possible.» En d'autres termes, le ministre prétend que le gouvernement ne détournera vers Terre-Neuve aucune énergie hydro-électrique produite au Labrador. Le gouvernement verra s'il est possible de vendre l'énergie électrique du Labrador à l'extérieur du Labrador et il emploiera ensuite les profits de ces ventes pour subventionner l'exploitation des ressources hydro-électriques de l'île de Terre-Neuve. C'est ce qu'avait dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Il avait ajouté que l'on était en train de voir s'il fallait oui ou non construire un tunnel pour acheminer l'électricité du Labrador vers Terre-Neuve en passant par le détroit de Belle-Isle, précisant que la question du financement ne poserait pas de problème à son avis. En effet, il avait dit qu'une fois les marchés connus, une fois la destination de l'électricité connue, les finances afflueraient. Qu'est-ce qui va affluer d'ici la fin

L'ajournement

des élections? C'est le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le financement . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette de devoir signaler au député que son temps de parole est écoulé.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, c'est toujours un régal pour nous, de ce côté-ci de la Chambre, que d'écouter les arguments oiseux du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Il s'est acquis la réputation bien méritée d'être peut-être l'un des orateurs les plus bruyants, les plus impétueux de la Chambre, et parfois l'un des plus innovateurs. Il n'a pas une réputation d'exactitude, mais cela ne le dérange guère. Ce qui l'intéresse, c'est de projeter une impression de dynamisme. Mais quand il s'agit de faire avancer des projets énergétiques, nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes plutôt enclins à croire qu'il est beaucoup plus intéressé à se faire avancer lui-même qu'à faire avancer des projets énergétiques dans sa province. Cela a toujours été clair depuis le début.

Je me souviens du temps où il était ministre du gouvernement de Terre-Neuve, gouvernement qu'il critique d'ailleurs aujourd'hui et qu'il a quitté parce qu'il pouvait faire avancer sa carrière plus rapidement à l'assemblée fédérale. Je me souviens qu'à l'époque lui et son gouvernement ne parvenaient pas à décider s'ils devaient ou non faire démarrer le projet de l'île Gull. Ils n'avaient pas réussi à amener le Québec à accepter leurs conditions. Quand nous leur avons parlé du projet de l'île Gull, une richesse pour le pays que nous voulions voir exploitée, ils ont répondu: «Nous ne sommes pas tout à fait prêts parce que nous ne parvenons pas à décider s'il faut donner le feu vert au projet ou attendre que les tribunaux aient tranché la question des conditions avec le Québec.»

Il est intéressant de voir que le premier ministre de Terre-Neuve a maintenant convenu avec nous de former une société. Enfin débarrassé des conseils, des avis et des jugements intempestifs du député, sinon de ses déclarations, il a accepté de former une société avec le gouvernement fédéral moyennant une participation égale à la mise de fonds. Le gouvernement fédéral veut bien participer à l'entreprise à ces conditions et il estime que la création d'une société serait la première étape logique pour mettre en route ce grand projet. Selon le gouvernement fédéral la société devra s'occuper de vendre l'énergie, d'évaluer le financement du projet, d'élaborer les plans de construction et de gérer l'entreprise. La plupart du temps seules des inanités sonores émanent du député mais de ce côté-ci de la Chambre nous nous y sommes habitués.

● (2222)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES CHEMINOTS CANADIENS TRAVAILLANT POUR DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES AMÉRICAINES—L'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai posé le 13 février une question au ministre responsable de l'assurance-chômage au sujet des conditions faites aux cheminots canadiens travaillant au Canada pour des sociétés ferroviaires américaines. Le ministre a alors été incapable de répondre à ma question. J'accepte certes le fait qu'un ministre ne puisse avoir toutes les réponses sur le bout de la langue. Toutefois, il m'a par la suite adressé une lettre sur le sujet qui n'a fait qu'ajouter à mes inquiétudes.